



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 13/10/2025

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 15	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion
Nombre de suffrages : 17	
<u>Date de convocation</u> 07/10/2025	<u>Procurations(s) :</u> M. GINÉ Elios donne pouvoir à M. LAFAGE Stéphane, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à M. DEVISE Michaël
<u>Date d'affichage</u> 07/10/2025	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, M. SOUCHE Pascal
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0	A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. DOHA Médard

Numéro interne de l'acte : 2025-57

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : Monsieur Joël COURBIS

La CAF de l'Ardèche, les communes compétentes et signataires d'Alboussière, Boffres, Champis, Charmes-sur-Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-les-bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud et la Communauté de Communes Rhône Crussol, ont souhaité conjointement s'engager à nouveau dans une forme de contractualisation à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Rhône Crussol intitulée Convention Territoriale Globale (CTG).

Elle constitue un cadre de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche familiale est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche famille dans une démarche collaborative
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée adaptée aux besoins des habitants et des familles,

Ainsi 8 thématiques ont été étudiées :

- Petite Enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Animation de la vie sociale,
- Accompagnement à la parentalité,
- Précarité, accès au droit et inclusion numérique,
- Logement, habitat et cadre de vie,
- Transversalité

Les acteurs ont été largement associés à cette démarche, 25 partenaires ont participé à une journée de travail organisée en date du jeudi 22 mai 2025 dernier pour dégager les atouts, ressources, les besoins, les freins et les faiblesses et pour travailler sur des propositions d'actions.

La démarche de la CTG a fait l'objet :

- D'un Portrait Social de territoire qui permet de partager une vision commune de la Communauté de Communes Rhône Crussol et de repérer les enjeux par un diagnostic partagé,
- D'un questionnaire à destination des habitants de la Communauté de Communes Rhône Crussol (647 réponses reçues) recensant leurs besoins et demandes,
- D'axes stratégiques et d'objectifs pour chaque thématique,
- D'actions concrètes et opérationnelles (plan d'actions sous forme de fiches actions) pour chaque thématique,
- Et d'une programmation du plan d'actions par un calendrier annuel.

L'année 2026 sera réservée au démarrage du déploiement du plan d'action opérationnel de la CTG dont la durée est de 5 ans.

Considérant que l'ensemble de ce travail est réuni dans un document unique édité par la CAF de l'Ardèche,

Considérant que ce document a été mis à disposition des conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal,
Monsieur le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur les champs d'intervention communs.

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et tout document afférent à la présente délibération.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. DOHA Médard



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

